

27 mai 2013

La préfecture du Rhône poursuit sa stigmatisation des motards

Le 26 avril 2013, la Préfecture du Rhône a décidé de stigmatiser une nouvelle fois les motards. Au lieu de mettre en avant la baisse importante du nombre de tués en moto, passé de 23 en 2011 à 14 en 2012 (-39%)⁽¹⁾ la préfecture préfère, faire peur et justifier sa campagne de publicité motophobe en se basant sur des chiffres erronés.

Il faut rappeler que les deux roues motorisés représentent près de 11% du parc des véhicules particuliers ⁽²⁾ et, selon les chiffres indiqués lors de la séance plénière du 15 avril 2013, jusqu'à 17% du trafic en agglomération.

Non seulement la préfecture ne parle pas de cette baisse de 39% du nombre de motards victimes d'accidents mortels et la part de trafic largement sous-évaluée, mais elle passe également sous silence également l'augmentation du nombre de tués en vélo (33%), l'augmentation du nombre de tués en voiture (8%). L'encouragement des usagers à mieux partager la route se serait-il pas plus profitable que cette stigmatisation ?

La seule réponse apportée à ce nécessaire partage de la route est une campagne de publicité qui laisse à penser que les motards se tuent tout seul sur la route, ce qui est, une fois de plus, contredit par les chiffres.

Au lieu de cette stigmatisation la Fédération Française des Motards en colère (FFMC) préférerait qu'enfin la communication se fasse envers tous les usagers afin que chacun puisse prendre en considération les spécificités de chaque mode de transport pour un vrai partage de la route et afin qu'une vraie formation soit engagée auprès de tous les usagers à l'image de ce que fait la FFMC en sensibilisant les jeunes au risque routier par l'Education Routière pour la Jeunesse (ERJ) et par la mise en place de stages de perfectionnement à la conduite moto dans le cadre de l'Association pour la Formation Des Motards (AFDM).

Contact presse: M. David THOMAS (07 70 61 89 75) –coordinateur FFMC 69

(1) Observatoire de sécurité routière du Rhône – Baromètre mensuel – décembre 2012

(2) Chiffres et statistiques – Commissariat général du développement durable – N° 400 – Mars 2013 (estimation du nombre de deux roues motorisés) et Comité des constructeurs français d'automobiles (estimation du nombre d'automobiles)